

ETUDES

CONSEILS TECHNIQUES

INSTALLATION

MAINTENANCE



Rail



*Angle
Ligne de vie bi-câbles*



*Ligne de vie
mono-câble*



*Garde-corps
autoportant*

Sécurité



Point d'ancrage

**Mise en sécurité des hommes et des édifices.
Société agréée pour l'étude et le montage d'éléments
de sécurité collective et individuelle.**

Lignes de vie
Rails
Garde-corps autoportants
Garde-corps traditionnels
Points d'ancrage
Filets
Accès : échelles, crinolines, passerelles, ...

Que dit la législation ?

Code du travail Art. L.230.2

- « Le chef d'entreprise prend les mesures nécessaires pour la sécurité ».
- « Le chef d'établissement doit prendre ou faire prendre les mesures nécessaires, il encourt des sanctions civiles et pénales s'il ne les prend pas ».

Décret d'application 92-158

- « Une entreprise qui utilise les services d'une autre entreprise est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter les accidents, conformément aux principes généraux de prévention ».

Ligne de vie sur monument classé



Garde-corps aluminium



Nos moyens

Au travers d'un partenariat avec divers constructeurs Ouest Acro (4 agences) et son bureau d'étude vous accompagne du conseil à la réalisation de tous vos projets.

Affiliations/Qualifications

	Peinture Industrielle Protection Foudre Maçonnerie technicité courante
	Montage Levage Maçonnerie rejointement Confortement de falaise
	Protection foudre
	Agréé sécurité NF EN 795
	Travaux sur voie
	UTO Unité technique Opérationnelle
	Comité Français de Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnement ionisant.
	Syndicat National des Entrepreneurs Spécialistes de Travaux de Réparation et Renforcement de Structures
	Syndicat Français des Entrepreneurs de Travaux en Hauteur

Ligne de vie bi-câbles



Echelle à crinoline

